

Demande de rehaussement d'un diplôme donnant ouverture à un permis ou à un certificat de spécialiste d'un ordre professionnel

Guide d'élaboration d'une demande de rehaussement

Le présent guide doit être consulté préalablement à la rédaction du mémoire à soumettre aux instances gouvernementales

Préambule

La ou les personnes responsables de rédiger un mémoire relatif à une demande de rehaussement d'un diplôme donnant ouverture à un permis ou à un certificat de spécialiste d'un ordre professionnel sont invitées à élaborer ce dernier au regard des renseignements dont elles disposent.

Précisions sur la recevabilité de la demande de rehaussement

Est jugée recevable une demande pour laquelle l'une ou plusieurs des situations suivantes s'appliquent :

- la demande est formulée par un ordre professionnel québécois reconnu en vertu du *Code des professions* (toute demande formulée par un établissement d'enseignement, un organisme public, une association professionnelle ou un autre type d'organisation ne sera pas prise en compte).
- toutes les sous-sections du gabarit sont remplies (si un renseignement est manquant, il faut le préciser de manière explicite dans la sous-section concernée);
- la présidente ou le président de l'ordre concerné a dûment apposé sa signature à la section 4;
- la date de la signature de la présidente ou du président de l'ordre concerné est précisée à la section 4.

Une demande irrecevable n'est pas traitée par l'Office des professions du Québec.

Section 1 : Information sur le contexte de la demande

1.1 Ordre professionnel concerné

- Indiquer le nom complet de l'ordre professionnel concerné.

1.2 Présentation du contexte social, législatif, scientifique, technique et professionnel justifiant le besoin d'un rehaussement

- Tracer le portrait des enjeux sociaux, législatifs, scientifiques, techniques et professionnels justifiant la demande de rehaussement.
- Comparer, lorsque pertinent, la situation québécoise à la situation canadienne, nord-américaine et internationale au regard des enjeux soulevés précédemment.

1.3 Présentation de la profession et portrait de la main-d'œuvre

- Présenter brièvement la profession telle qu'elle s'exerce au Québec en décrivant le champ de pratique et les activités réservées de cette profession en vertu, notamment, du *Code des professions*.
- Tracer le portrait des secteurs dans lesquels les professionnels exercent leurs activités (secteur public, privé, associatif, etc.) et quantifier le nombre de professionnels dans chaque secteur.
- Fournir des renseignements relatifs à la disponibilité de la main-d'œuvre (situation de pénurie, de surplus, etc.).
- Fournir des renseignements permettant d'apprécier l'évolution de la main-d'œuvre au cours des 10 dernières années.
- Fournir des données quant à l'évolution future de la main-d'œuvre, en s'appuyant, par exemple, sur les projections socioéconomiques d'organismes reconnus.
- Fournir des renseignements sur le nombre de candidats qui intègrent annuellement l'ordre professionnel concerné.
- Après avoir intégré le marché du travail, indiquer le temps requis pour que les professionnels exercent les tâches demandées par les milieux de pratique (ex. : établissements de santé) de façon autonome.

1.4 Portrait de la formation initiale actuelle donnant ouverture au permis

- Indiquer le titre des diplômes donnant ouverture au permis ou au certificat de spécialiste de l'ordre concerné et fournir une fiche descriptive¹ relative aux programmes de formation sanctionnés par ces diplômes (la ou les fiches descriptives doivent être ajoutées en annexe).

1.5 Portrait de la formation continue (actuelle et prospective) offerte aux membres de l'ordre concerné

- Décrire les exigences de l'ordre concerné relativement aux activités de formation continue de ses membres et aux activités de formation, le cas échéant.
- Décrire la ou les activités de formation continue qui sont reconnues par l'ordre concerné.
- Décrire et expliquer le ou les besoins de formation continue anticipés.

1.6 Portrait des autres conditions et modalités de délivrance des permis de l'ordre concerné

- Le cas échéant, décrire les exigences de l'ordre concerné relativement aux autres conditions et modalités de délivrance des permis (ex. : stage, examen, etc.).

Section 2 : Information sur la nature de la problématique, les solutions envisagées et la solution proposée

2.1 Démonstration de l'écart entre les compétences² acquises au terme du ou des programmes de formation actuels et les compétences attendues au seuil d'entrée de la profession³

- Démontrer qu'il y a un écart entre les compétences acquises au terme du ou des programmes de formation actuels et les compétences attendues au seuil d'entrée de la profession.
- Décrire l'impact de cet écart sur la protection du public : nature, fréquence et gravité des préjudices potentiels.
- Étayer la description de l'impact par des données probantes issues de la documentation scientifique et professionnelle.

2.2 Présentation des solutions alternatives envisagées jusqu'à maintenant et motifs justifiant leur exclusion

- Présenter de façon exhaustive les solutions alternatives au rehaussement qui ont été explorées par l'ordre concerné.
- Pour chacune de ces solutions, présenter les avantages et les inconvénients.

2.3 Description de la solution proposée

- Décrire la solution proposée par l'ordre concerné à l'égard des compétences à acquérir, du niveau de formation requis et de la durée des études.

Section 3 : Démonstration de la pertinence de la solution proposée

3.1 Démonstration de la pertinence de la solution proposée sur la protection du public

- Décrire l'impact de la solution proposée sur la protection du public : réduction de la gravité et/ou de la fréquence des préjudices potentiels.
- Étayer la description de l'impact par des données probantes issues de la documentation scientifique.

3.2 Impacts du rehaussement sur l'attractivité de la profession

- Fournir des renseignements de nature prévisionnelle sur l'attractivité future de la profession advenant un rehaussement du diplôme donnant ouverture au permis ou au certificat de spécialiste de l'ordre concerné.

¹ De façon générale, une fiche descriptive résume la structure et le contenu d'un programme. Les établissements d'enseignement rendent disponibles de telles fiches sur leur site Web.

² Il peut également s'agir d'activités et de tâches, le cas échéant.

³ Les compétences attendues au seuil d'entrée d'une profession sont celles qui sont nécessaires pour exercer cette profession de façon autonome. Sont exclues, les compétences découlant d'une spécialisation ou celles dépassant les normes habituelles exigées à l'embauche : ces compétences additionnelles s'acquièrent sur la base de l'expérience ou par l'entremise de la formation continue.

3.3 Impacts du rehaussement sur la mobilité professionnelle

- Décrire les impacts potentiels (négatifs et positifs) du rehaussement sur la mobilité professionnelle, notamment au regard des normes d'équivalence de diplôme et de formation et des ententes régulant la mobilité entre le Québec et d'autres juridictions (Entente entre le Québec et la France, Accord de libre-échange canadien, etc.).

3.4 Impacts du rehaussement sur la profession elle-même, sur les autres professions réglementées et sur le marché du travail en général

- Décrire les impacts potentiels (négatifs et positifs) du rehaussement sur la profession elle-même, sur les autres professions réglementées et sur le marché du travail (réserve d'activités, collaboration interprofessionnelle, réorganisation de la prestation des services, etc.).
- Décrire les impacts potentiels (négatifs et positifs) du rehaussement sur la disponibilité de la main-d'œuvre.

3.5 Impact du rehaussement sur les lois et les règlements professionnels

- Décrire les conséquences du rehaussement sur les lois et règlements professionnels.

3.6 Impacts du rehaussement sur l'attractivité de la formation, l'accessibilité de la formation, la persévérance aux études et la réussite scolaire

- Décrire les impacts potentiels (négatifs et positifs) du rehaussement sur l'attractivité de la formation (nombre d'étudiants inscrits dans le ou les programmes offerts), l'accessibilité de la formation (nombre d'établissements et situation géographique des établissements offrant le programme actuel par rapport aux établissements qui offrirait un programme rehaussé), le taux de persévérance aux études et le taux de réussite du ou des programmes donnant ouverture au permis ou au certificat de spécialiste de l'ordre concerné.
- Évaluer la capacité de prise en charge et d'accueil des stagiaires en fonction du nombre de superviseurs disponibles et du nombre de places de stage.

Section 4 : Attestation

La personne soussignée se porte garante de l'exactitude des données fournies	
Nom de la personne signataire :	
Titre de la personne signataire (présidente ou président) :	
Signature électronique :	Date (AAAA-MM-JJ) :